



AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Jessica Bouchard, de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec ou 319 de la Loi sur les cités et villes, le conseil de la Municipalité de Saint-Adelme a adopté, lors de sa séance tenue le 4 novembre 2024, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

DATES	HEURE	DATES	HEURE
13 janvier	19h00	7 juillet	19h00
3 février	19h00	11 août	19h00
10 mars	19h00	2 septembre	19h00
7 avril	19h00	2 octobre	19h00
5 mai	19h00	10 novembre	19h00
2 juin	19h00	1 décembre	19h00

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Saint-Adelme ce 5 novembre 2024

Jessica Bouchard
Directrice générale et greffière/trésorière